



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE QUELAINES-SAINT-GAULT (53)



PLAN LOCAL D'URBANISME

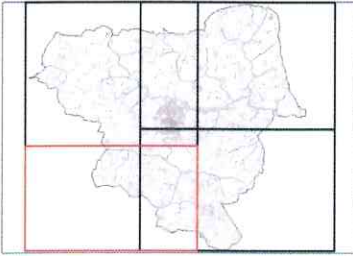
Document n°4 : Règlement graphique

Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'Arrêt de Projet

Vu pour être annexé à la délibération

Document n°4a-Plan Sud-Ouest de la commune - échelle 1/5000



Légende des plans de zonage QUELAINES-SAINT-GAULT (53)

- Zones**
- Zones urbaines**
- UA : zones urbaines de centre ancien
 - UB : zones urbaines peu denses
 - UE : zones urbaines d'équipements
 - UY : zones urbaines d'activités économiques
- Zones à urbaniser**
- TALB : extension urbaine à vocation principale d'habitat, ouverture immédiate à l'urbanisation
 - TALY : extension urbaine à vocation économique, ouverture immédiate à l'urbanisation
- Zones naturelles**
- N : zones naturelles
 - Nt : zones naturelles de tourisme
 - NL : zones naturelles de loisirs
- Zones agricoles**
- A : zones agricoles
 - Ah : zones agricoles de haubert
 - At : zones agricoles de tourisme ou de loisirs
 - As : zones agricoles de tourisme constructibles
 - Ay : zones agricoles d'activités non agricoles

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Parcours des GMP
 - Numero des GMP
- Risques et nuisances**
- ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement
 - Site SADIAS : potentiellement pollué
 - Risque d'inondation par débordement de cours d'eau
 - Zones de sensibilité archéologique

- Elements à protéger**
- Elements de type parcs et jardins à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Elements de type zones humides code de l'aménagement à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Elements de type zones humides fonctionnelles à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Elements de type alignements d'arbres à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Elements de type patrimoine bâti à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Elements de type chemins de randonnées à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Elements de type haies à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Informations relatives au cadastre

N°	LIBELLE	SURFACE (ha)
1	Création d'un parking	0,07
2	Création d'un parking	0,91
3	Création d'une liaison	0,08
4	Extension du cimetière	0,05
5	Extension du cimetière	0,06
6	Projet de densification	0,42
7	Emplacements réservés départementaux (Plusieurs emplacements)	